

Rapport de la séance du conseil communal du 19 décembre 2005

Présents: MM Eicher, Braquet, Coenjaerts, Nicolas, Nilles, Poncin, Hoschet.

1.1.- M. Pierre KARIER de Marnach a été réélu comme membre de la commission administrative de l'office social pour un nouveau terme de cinq années.

1.2.- Le budget rectifié 2005 et le budget 2006 de l'office social ont été approuvés comme suit:

budget rectifié 2005:

recettes: 64 390,91 €

dépenses: 50 273,00 €

mali 2004: 14 117,91 €

boni/mali 2005: 0,00 €

budget 2006:

recettes: 58 479,00 €

dépenses: 58 479,00 €

boni/mali 2006: 0,00 €

1.3.- Les comptes de l'office social de l'année 2002 ont été approuvés comme suit:

recettes: 54 186,00 €

dépenses: 48 952,50 €

boni 2002: 5 233,50 €

1.4.- Les comptes de l'office social de l'année 2003 ont été approuvés comme suit:

recettes: 30 069,18 €

dépenses: 35 302,68 €

boni/mali 2003: 0,00 €

2.- Plusieurs déclarations de recette ont été approuvées.

3.- Les nuits blanches pour l'année 2006 ont été fixées.

4.- Le conseil communal a réitéré sa demande auprès des instances étatiques de renouveler la route CR343 dans la traversée de la localité de Siebenaler

5.- Le règlement-taxe général a été modifié et complété partiellement.

6.- Le budget rectifié 2005 a été approuvé comme suit:

recettes ordinaires: 2 564 826,00 €

dépenses ordinaires: 2 069 027,00 €

boni ordinaire: 495 799,00 €

recettes extraord.: 239 167,00 €

dépenses extraord.: 774 105,00 €

mali extraordinaire: 534 938,00 €

boni 2005: 827 745,68 €

7.- Le budget 2006 a été approuvé comme suit:

recettes ordinaires: 2 632 133,00 €

dépenses ordinaires: 2 248 664,00 €

boni ordinaire: 383 469,00 €

recettes extraord.: 4 199 170,00 €

dépenses extraord.: 5 181 657,00 €

mali extraordinaire: 982 487,00 €

boni définitif: 228 727,68 €

8.- La pose de la première pierre de la Maison Régionale des Cultures de Marnach aura lieu le samedi, 20 mai 2006.

9.1.- Un contrat de louage de service à durée déterminée pour chargé(e) de cours dans l'enseignement primaire a été approuvé.

9.2.- Le conseil communal a décidé d'acquérir pour les besoins du service d'incendie: 4 appareils respiratoires (300bar) et 18 masques respiratoires.

9.3.- Un devis relatif au goudronnage de 4 chemins ruraux, au montant de 42.000.- €, a été approuvé.